

N° DEL/2026-016

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1): M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt - Transmission

La Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières a candidaté en septembre 2025 à l'appel à manifestation d'intérêt « Transmission » de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'enveloppe budgétaire affectée par la Région à cet appel à manifestation d'intérêt, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 30 mai 2026 (24 mois) s'élève à 300 000 €. Le

taux d'intervention régional dans le cadre de cet AMI ne pourra pas excéder 80 % des dépenses éligibles de l'action proposée, dans la limite de 20 000 €.

Afin d'inscrire cette démarche dans une logique partenariale, la Communauté de communes Ventadour Égletons Monédières a candidaté conjointement avec Haute-Corrèze Communauté, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze et le Pays Haute Corrèze Ventadour.

L'objectif est d'animer un écosystème local d'acteurs experts (banques, experts-comptables, avocats, CMA, etc.) visant à détecter précocement les projets de cession et de transmission d'entreprises. Il s'agit également d'organiser des rencontres telles que des tables rondes avec des experts, des événements sur la thématique de la transmission-reprise, ainsi que des séjours immersifs sur l'année.

Ces actions permettront de faire de l'anticipation des transmissions un levier de maintien des entreprises sur le territoire.

Plan de financement (complet en annexe) :

- Montant estimé des dépenses : **31 500 € HT**

Ce montant comprend une enveloppe par territoire pour les séjours immersifs, un événement thématique sur la transmission-reprise par territoire, les frais de personnel de la Chambre de commerce et d'industrie (30%), ainsi que l'organisation de réunions partenariales.

- Montant estimé de la subvention : **20 000 €**
- Montant estimé de la subvention touchée par la Communauté de communes Ventadour Égletons Monédières : **6 666,67 €**
- Montant estimé du reste à charge pour La Communauté de communes Ventadour Égletons Monédières : **2 333,33 €**

M. le Président expose au Conseil le plan de financement de l'appel à manifestation d'intérêt « Transmission ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cet appel à manifestation d'intérêt.
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,

Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Ventadour Égletons Monédières